

## Procès-verbal approuvé

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LE PHÉNIX, tenue le mardi 21 octobre 2025, à 13 h 15, au Centre d'éducation des adultes Le Phénix situé au 1088, route de l'Église, Québec, et à laquelle il y a eu quorum.

### Sont présents :

BEN LATIFA, Sarra	représentante des groupes communautaires
BOUCHER, Stéphanie	représentante du personnel enseignant
BUSSIÈRES, Mylène	présidente
CHOUINARD, Joane	représentante du personnel professionnel par intérim
GILBERT, Audrey	représentante du personnel enseignant
GILBERT, Marie-Pier	représentante des groupes communautaires
MADEIROS DOS SANTOS, Lenise	représentante des élèves
OUELLET, Steve	représentant du personnel enseignant
ST-PIERRE, Paule	représentante du personnel enseignant
VACHON, Sylvie	représentante du personnel de soutien

### Est également présent :

Joël Garneau,  
directeur

### Sont invités :

Catherine Bernard,  
directrice adjointe  
Jocelyne Boivin,  
directrice adjointe  
Cyril Martin,  
gestionnaire  
d'établissement

### Est absent :

Simon-Pierre Bellemare,  
représentant du personnel professionnel

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Mylène Bussières propose à tous les membres de se présenter brièvement afin d'ouvrir la rencontre. À la suite de ce tour de table, elle ouvre l'assemblée à 13 h 25.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, madame Sylvie Vachon, appuyée par madame Stéphanie Boucher, en propose l'adoption et celui-ci est adopté à l'unanimité.

- 1- Ouverture de l'assemblée;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025;
- 4- Suivi du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025;
- 5- Intervention du public
- 6- Rappel sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (Loi 180);
- 7- Rappel des règles de régie interne du conseil d'établissement;
- 8- Rappel des règles de délibérations du conseil d'établissement;
- 9- Adoption des règles d'élection du président du conseil d'établissement;
- 10- Nomination de représentants des groupes communautaires ou socioéconomiques;
- 11- Nomination des membres représentant le personnel et des membres représentant les élèves du Centre;
- 12- Élection du président et vice-président, du trésorier et nomination de la secrétaire du conseil d'établissement (art. 26 et 28);
- 13- Formulaire de renseignements nominatifs et dénonciation d'intérêt, s'il y a lieu (art. 70);

**14- Volet information :**

Direction de l'établissement :

- Information de la direction
- Budget 2024-2025
- Formation obligatoire des nouveaux membres du conseil d'établissement
- Bilan des travaux d'été
- Coupures et refinancement conditionnel
- Matériel scolaire francisation

**15- Volet décision :**

- 15.1 Calendrier des séances (adoption)
- 15.2 Utilisation des locaux (approbation)
- 15.3 Activités éducatives et demandes de sortie (approbation)
- 15.4 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2025-2026 (adoption)
- 15.5 Rapport financier du conseil d'établissement 2024-2025 (adoption)
- 15.6 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2025-2026 (adoption)
- 15.7 Budget prévisionnel du Centre 2025-2026 (adoption)
- 15.8 Rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025 (adoption)
- 15.9 Mesures protégées 2025-2026 (adoption)
- 15.10 Programme de services complémentaires et particuliers 2025-2026 (approbation)
  - Offre de service à l'éducation des adultes
  - Offre de service en formation grand public

- 15.11 Liste des manuels scolaires et du matériel didactique
- 15.12 Planification annuelle de contenus obligatoires : COSP, Compétences personnelles et sociales, éducation à la sexualité (approbation)
- 16- Autres sujets ou questions et demandes des membres
- 17- Levée de l'assemblée.

**C.E.-90-24-25-553 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 JUIN 2025**

Madame Sylvie Vachon soulève une correction à apporter au point 8, où l'on devrait lire Anny et non Annie. Monsieur Steve Ouellet propose l'adoption du procès-verbal du 3 juin 2025 avec cette correction. Madame Audrey Gilbert appuie la proposition et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2025**

Aucun suivi n'est à faire.

**5. INTERVENTION DU PUBLIC**

Aucun public.

**6. RAPPEL SUR LES FONCTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (LOI 180)**

Monsieur Joël Garneau, directeur, mentionne que comme aucune modification n'a été apportée au document cette année, il n'est pas nécessaire de faire la relecture du document ni de voter. Le document avait été envoyé aux membres préalablement à la rencontre. Monsieur Garneau profite de l'occasion pour faire la distinction les termes « Adopter et Approuver ».

**C.E.-90-24-25-554 7. RAPPEL DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Les membres ayant pris connaissance individuellement des règles de régie interne, monsieur Joël Garneau souligne l'ajout de l'article 24 au document. Il est proposé par madame Sylvie Vachon, et résolu à l'unanimité, que le conseil d'établissement adopte les règles de régie interne pour l'année 2025-2026.

**C.E.-90-24-25-555 8. RAPPEL DES RÈGLES DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le document avait été transmis électroniquement lors de la convocation à ladite rencontre. Monsieur Joël Garneau précise les droits de vote des différentes personnes participant au conseil d'établissement. Il suggère également d'ajouter une note au document sur la prépondérance de la présidence en cas d'égalité des voix. Il est proposé par madame Sylvie Vachon, appuyée par madame Stéphanie Boucher, d'adopter les règles de délibération telles que présentées pour l'année scolaire 2025-2026. La proposition est résolue à l'unanimité.

**ADOPTION DES RÈGLES D'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Mylène Bussières, présidente, fait la lecture du document en titre et en explique le contenu. Considérant l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique concernant les règles d'élection du conseil d'établissement, il est proposé par madame Audrey Gilbert, et résolu à l'unanimité, que le conseil d'établissement adopte les règles d'élection telles que présentées pour l'année scolaire 2025-2026.

**10. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DES GROUPES COMMUNAUTAIRES OU SOCIOÉCONOMIQUES**

Madame Sarra Ben Latifa exprime son intérêt à représenter les groupes communautaires au sein du conseil d'établissement. Cette candidate est ainsi nommée et acceptée à l'unanimité par les membres du conseil.

**11. Nomination des membres représentant le personnel et des membres représentant les élèves du Centre**

Monsieur Joël Garneau explique qu'un sondage a été envoyé aux membres du personnel des différentes catégories afin de connaître leur intérêt à siéger au conseil d'établissement.

**Pour le personnel enseignant :**

Madame Stéphanie Boucher, monsieur Steve Ouellet et madame Paule St-Pierre sont nommés. Madame Audrey Gilbert, nommée l'an dernier, entame sa deuxième année de mandat.

**Pour le personnel de soutien :** Madame Sylvie Vachon est nommée.

**Pour le personnel professionnel :** Monsieur Simon-Pierre Bellemare est nommé. Madame Joane Chouinard est nommée comme représentante par intérim jusqu'au retour de monsieur Simon-Pierre Bellemare.

Ces nominations sont acceptées à l'unanimité.

**12. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT, DU TRÉSORIER ET NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ART. 26 ET 28)**

Madame Mylène Bussières, élue à l'unanimité, agira à titre de présidente du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

Madame Marie-Pier Gilbert, élue à l'unanimité, agira à titre de vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

Madame Mylène Bussières propose que monsieur Cyril Martin agisse à titre de trésorier et que madame Estel Blanchet agisse à titre de secrétaire pour l'année scolaire 2025-2026. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

### **13. FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS ET DÉNONCIATIONS D'INTÉRÊT, S'IL Y A LIEU (ART. 70)**

Madame Mylène Bussières explique le formulaire en titre afin que les membres puissent le remplir durant la rencontre.

### **14. VOLET INFORMATION**

Direction de l'établissement :

- Information de la direction***

Monsieur Joël Garneau, directeur, fait le portrait de la clientèle à ce jour, 1191 élèves fréquentent notre Centre. Aussi, il explique que les données actuelles au niveau de l'organisation scolaire, soit -12,2 %, ne sont pas représentatives puisque plusieurs données n'ont pas encore été calculées. Une donnée plus représentative sera présentée à la prochaine séance. Madame Jocelyne Boivin, directrice adjointe, fait un retour sur les orientations du projet éducatif. Elle présente également un nouvel outil d'identification rapide qui a été mis en place pour cibler les besoins des élèves et favoriser la diplomation. Madame Catherine Bernard, directrice adjointe, dresse un portrait de la clientèle du Secteur Jeunes et précise que le taux d'occupation global se situe à environ la moitié de la capacité. Elle mentionne que d'autres références sont à venir. Elle souligne qu'à la suite d'un départ à la retraite, une nous accueillerons bientôt une nouvelle agente de service social. Monsieur Joël Garneau fait un survol des nouveautés et projets à venir au Centre.

- État financier du budget 2024-2025***

Monsieur Cyril Martin mentionne ne pas avoir les chiffres officiels pour le budget 2024-2025 et que ce dernier sera présenté à une rencontre ultérieure.

- Formation obligatoire des nouveaux membres du conseil d'établissement***

Monsieur Joël Garneau explique que tous les nouveaux membres du conseil d'établissement doivent visualiser la formation obligatoire, élaborée par le ministère de l'Éducation, afin d'exercer pleinement leur rôle au sein du conseil d'établissement. Les nouveaux membres devront informer madame Estel Blanchet, secrétaire, lorsqu'ils auront complété la formation.

- Bilan des travaux d'été et suivi entretien ménager***

Monsieur Joël Garneau informe les membres des travaux qui ont été effectués cet été.

- Coupures et refinancement conditionnel***

Monsieur Joël Garneau explique la notion de plafond de financement.



- **Matériel scolaire francisation**

Monsieur Joël Garneau porte à l'attention des membres les nouvelles dispositions du MIFI relatives à la facturation du matériel scolaire aux élèves. Des discussions auront lieu concernant cette transition.

## 15. VOLET DÉCISION

**C.E.-90-24-25-557**

### 15.1 Calendrier des séances (adoption)

Madame Mylène Bussières présente le calendrier provisoire des séances. Sur proposition de Marie-Pier Gilbert, appuyée par madame Paule St-Pierre, les dates suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- Le mardi 21 octobre 2025 – 13 h 15
- Le mardi 2 décembre 2025 – 13 h 15
- Le mardi 10 février 2026 – 13 h 15
- Le mardi 14 avril 2026 – 13 h 15
- Le mardi 9 juin 2026 – 13 h 15

**C.E.-90-24-25-558**

### 15.2 Utilisation des locaux (approbation)

Monsieur Joël Garneau fait état des utilisations prévues pour les locaux du Centre pour l'année 2025-2026 :

LauraLémerveil et le CPE l'Arche de Noé utilisent certains locaux au rez-de-chaussée. Il est proposé par madame Audrey Gilbert et résolu à l'unanimité que le conseil d'établissement approuve les prêts de locaux du Centre pour l'année scolaire 2025-2026.

**C.E.-90-24-25-559**



### 15.3 Activités éducatives et demandes de sortie (approbation)

Monsieur Joël Garneau fait mention de la liste des activités qui auront lieu au courant de l'année. Les membres convenant de déléguer leur droit de vote à la présidence pour l'approbation des demandes de sortie ultérieures, la secrétaire acheminera toutes les demandes par courriel à madame Mylène Bussières pour approbation. Il est ensuite proposé par madame Audrey Gilbert, et adopté à l'unanimité, d'approuver le choix des activités éducatives pour l'année scolaire 2025-2026.

**C.E.-90-24-25-560**



### 15.4 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (adoption)

Madame Catherine Bernard présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence ainsi que sa version abrégée. Elle précise que le plan de lutte a été refait par le comité selon le nouveau modèle fourni par le ministère. Le plan comporte maintenant des volets spécifiques pour les violences à caractère sexuelle et pour l'intimidation liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale. Elle explique aussi que les élèves pourront utiliser un Forms pour signaler les situations préoccupantes. Sur proposition de madame Sylvie Vachon, appuyée par madame Audrey Gilbert, le plan de lutte est adopté à l'unanimité.

**C.E.-90-24-25-561**

**15.5 Rapport financier du conseil d'établissement 2024-2025 (approbation)**

Monsieur Cyril Martin mentionne que le budget initial du conseil d'établissement 2024-2025 était de 1 000 \$. De ce montant, 704,63 \$ ont été dépensés. Il indique que le solde restant ne sera pas reporté à l'année 2025-2026. Il est proposé par madame Stéphanie Boucher, appuyée par Mme Paule St-Pierre, d'approver le rapport financier du conseil d'établissement 2024-2025. La proposition est résolue à l'unanimité.

**C.E.-90-24-25-562**

**15.6 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2025-2026 (adoption)**

Monsieur Cyril Martin mentionne que le budget initial du conseil d'établissement 2025-2026 est de 1 000 \$. Madame Paule St-Pierre, secondée par madame Joane Chouinard, propose l'adoption du budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2025-2026. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**C.E.-90-24-25-563**

**15.7 Budget prévisionnel du Centre 2025-2026 (adoption)**

Monsieur Cyril Martin dépose le budget prévisionnel de fonctionnement 2025-2026 et fait un survol des revenus et des dépenses. Il mentionne que pour l'instant, le budget est équilibré. Il est proposé par madame Sylvie Vachon, et appuyé par madame Paule St-Pierre, que le budget annuel 2025-2026 de l'établissement soit adopté selon le document déposé au montant de 8 606 914 \$. La proposition est résolue à l'unanimité.

**C.E.-90-24-25-564**

**15.8 Rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025 (adoption)**

Monsieur Joël Garneau présente le rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025. Madame Sarra Ben Latifa, appuyée par madame Sylvie Vachon, en propose l'adoption. Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

**C.E.-90-24-25-565**

**15.9 Mesures protégées 2025-2026 (adoption)**

Monsieur Cyril Martin présente le tableau des redditions de comptes sur les mesures ciblées pour l'année 2025-2026. Monsieur Joël Garneau explique la distinction entre mesures dédiées et mesures protégées. Madame Joane Chouinard, secondée par madame Sylvie Vachon, propose l'adoption de la résolution et celle-ci est adoptée à l'unanimité.

**C.E.-90-24-25-566**

**15.10 Programme de services complémentaires et particuliers 2025-2026 (approbation)**

Considérant l'article 88 de la Loi sur l'instruction publique; selon lequel, sur proposition du directeur du Centre, le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers et d'éducation populaire visés par le régime pédagogique et déterminés par le Centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par ce dernier, il est proposé par madame Sylvie Vachon et résolu à l'unanimité que le conseil d'établissement approuve les points suivants tels que présentés pour 2025-2026 :

• *Offre de service à l'éducation des adultes*

Madame Joane Chouinard, conseillère pédagogique, présente la mise à jour des cours offerts en FGA et en FAD.

• *Offre de service en formation grand public*

Madame Joane Chouinard présente, au nom de monsieur Michel Desaulniers, agent de développement les cours offerts à l'automne.

**C.E.-90-24-25-567**

**15.11 Liste des manuels scolaires et du matériel didactique (approbation)**

Madame Joane Chouinard présente le document aux membres. Elle mentionne qu'il n'y a pas eu de changement, seuls les prix ont été ajustés. Sur proposition de madame Paule St-Pierre, la liste est approuvée à l'unanimité.

**C.E.-90-24-25-568**

**15.12 Planification annuelle de contenus obligatoire : COSP, Compétences personnelles et sociales, éducation à la sexualité (approbation)**

Madame Catherine Bernard informe les membres que les cours d'éducation à la sexualité seront intégrés aux cours de CCQ, sauf pour les élèves de 3e secondaire, où ils seront inclus aux cours de sciences. Ces contenus seront abordés en collaboration avec l'infirmière, l'agente de service social et les TES. Elle précise que le calendrier des cours est en élaboration et sera transmis ultérieurement aux membres. Les apprentissages liés aux compétences personnelles et sociales se feront de manière continue auprès des élèves. Concernant le COSP, des activités d'orientation seront mises en place par madame Geneviève Gauthier, conseillère d'orientation, lorsque la clientèle du Secteur Jeunes sera plus complète. Madame Sylvie propose l'approbation de la planification annuelle de contenus obligatoire telle que présentée. La proposition est résolue à l'unanimité.

## **16. AUTRES SUJETS OU QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES**

Monsieur Joël Garneau souhaite obtenir des informations sur le programme Aînés en action. Madame Joane Chouinard en fait la présentation pour monsieur Michel Desaulniers.

Monsieur Joël Garneau suggère que les membres se réunissent au Bistro La Cohue pour la dernière séance de l'année. Il est convenu que madame Jocelyne Boivin fera la réservation.

## **C.E.-90-24-25-569 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Mylène Bussières que l'assemblée soit levée.

La proposition est résolue à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 15 h 15.

---

*Présidente*

---

*Directeur*